

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Phillybond Orange Resin

Autres moyens d'identification

SKU# DM014R

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société

Adresse

130 Commerce Drive

Montgomeryville, Pa 18936

États-Unis

Téléphone Service à la clientèle 215-855-8450

Site Web www.itwperformancepolymers.com

CourrielNon disponible.Personne-ressourceEHS Department

Numéro de téléphone CHEMTREC 800-424-9300

d'urgence

International 703-527-3887

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2
Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 3

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les

organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver

soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter un équipement de protection des

yeux/du visage. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT

AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin

SDS CANADA

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Elimination

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires 78.99 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 95.98 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%	
Phenol Polymer With Formaldehyde, Glycidyl Ether		28064-14-4	60 - 100	
2-propenenitrile Polymer With 1,3-butadiene, Carboxy-terminated Reaction Products With Epichlorohydrin-2,2'-methylenebis[phenol] Polymer		68610-73-1	10 - 30	
BUTYROLACTONE		96-48-0	5 - 10	
Silice amorphe sublimée		112945-52-5	5 - 10	
Solvant hydrocarboné aromatique		64742-95-6	0.1 - 1	
ÉTHYLBENZÈNE		100-41-4	0.1 - 1	
Distillates (petroleum), Hydrotreated Light [kerosine Unspecified]		64742-47-8	< 1	
Xylène		1330-20-7	< 1	
Autres composant sous les niveaux	à déclarer		1 - 5	

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Ingestion

Inhalation	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Rincer la bouche. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Mousse antialcool. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. **Agents extincteurs** inappropriés

Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin SDS CANADA DM014R Version n°: 03 Date de révision: 02-Juin-2018 Date d'émission : 17-Mars-2016

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur		
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	TWA	20 ppm		
Xylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm		
	TWA	100 ppm		
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)				

Composants Valeur Type ETHYLBENZENE (CAS STEL 543 mg/m3 100-41-4) 125 ppm **TWA** 434 mg/m3 100 ppm **TWA** Solvant hydrocarboné 1590 mg/m3 aromatique (CAS 64742-95-6) 400 ppm Xylène (CAS 1330-20-7) STEL 651 mg/m3

SDS CANADA

 Composants
 Type
 Valeur

 150 ppm
 TWA
 434 mg/m3

 100 ppm
 100 ppm

		100 ppm	
Canada. LEMT pour la Colombie chimiques, Réglementation sur l	a santé et sécurité au travail 29	96/97, ainsi modifiée	•
omposants	Туре	Valeur	Forme
Distillates (petroleum), lydrotreated Light kerosine Unspecified] CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
THYLBENZENE (CAS 00-41-4)	TWA	20 ppm	
ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
anada. LEMT de Manitoba (Règ omposants		curité et l'hygiène du travail) Valeur	
·	Туре		
THYLBENZENE (CAS 00-41-4)	TWA	20 ppm	
ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
anada. LEMT pour l'Ontario. (C	-	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	es)
omposants	Туре	Valeur	
THYLBENZENE (CAS 00-41-4)	TWA	20 ppm	
ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
anada. LEMT du Québec, (Mini	stère du Travail. Règlement su	r la santé et la sécurité du tra	vail)
composants	Туре	Valeur	
Distillates (petroleum), Hydrotreated Light Kerosine Unspecified] CAS 64742-47-8)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
THYLBENZENE (CAS 00-41-4)	STEL	543 mg/m3	
,		125 ppm	
	TWA	434 mg/m3	
		100 ppm	
olvant hydrocarboné romatique (CAS 4742-95-6)	TWA	1590 mg/m3	
,		400 ppm	
(ylène (CAS 1330-20-7)	STEL	651 mg/m3	
. ,		<u> </u>	

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin

150 ppm

434 mg/m3 100 ppm

TWA

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
ETHYLBENZENE (CAS 100-41-4)	0.15 g/g	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phénylglyoxyliq ue	Créatinine dans l'urine	*	
Xylène (CAS 1330-20-7)	1.5 g/g	Acides méthylhippuriq ues	Créatinine dans l'urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du

produit.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillates (petroleum), Hydrotreated Light [kerosine

Peut être absorbé par la peau.

Unspecified] (CAS 64742-47-8)

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillates (petroleum), Hydrotreated Light [kerosine

Peut être absorbé par la peau.

Unspecified] (CAS 64742-47-8)

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillates (petroleum), Hydrotreated Light [kerosine

Peut être absorbé par la peau.

Unspecified] (CAS 64742-47-8)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Provide eyewash station and safety shower.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Un écran facial est recommandé. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des

lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Pâte. **Apparence**

> État physique Non disponible.

Forme Pâte. Couleur Orange. Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Ha Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin

Point d'éclair > 148.9 °C (> 300.0 °F)

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Tension de vapeur 0.6 hPa

Densité de vapeurNon disponible.Densité relativeNon disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

Non disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.11 g/cm3
Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1.11

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin SDS CANADA

Toxicité aiguë Nocif par contact cutané.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

BUTYROLACTONE (CAS 96-48-0)

Aiguë Cutané

DL50 Cobaye 5640 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat > 2.68 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat 1540 mg/kg

Distillates (petroleum), Hydrotreated Light [kerosine Unspecified] (CAS 64742-47-8)

Aiguë Inhalation

CL50 Rat 61 mg/l, 4 heures

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 Lapin 17800 mg/kg

Orale

DL50 Rat 3500 mg/kg

Silice amorphe sublimée (CAS 112945-52-5)

<u>Aiguë</u> Orale

DL50 Rat > 22500 mg/kg

Solvant hydrocarboné aromatique (CAS 64742-95-6)

Aiguë Inhalation

CL50 Rat 61 mg/l, 4 heures

Xylène (CAS 1330-20-7)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 43 g/kg

Inhalation

CL50 Rat 6350 mg/l, 4 heures

Orale

DL50 Rat 3523 - 8600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.

Carcinogènes selon l'ACGIH

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin sols canada

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4) Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez

l'homme.

Xylène (CAS 1330-20-7)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

BUTYROLACTONE (CAS 96-48-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4) 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Silice amorphe sublimée (CAS 112945-52-5)

Xylène (CAS 1330-20-7)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes

Non classé.

cibles - expositions répétées

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

BUTYROLACTONE -0.64 ÉTHYLBENZÈNE 3.15 Xylène 3.12 - 3.2

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Ne pas laisser la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

UN number UN3082

UN proper shipping name Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Phenol Polymer With Formaldehyde,

Glycidyl Ether)

Transport hazard class(es)

Class 9
Subsidiary risk Packing group III
Environmental hazards No.

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin

ERG Code 9L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Allowed with restrictions. Cargo aircraft only

IMDG

UN number UN3082

UN proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. SOLUTION (Phenol Polymer

With Formaldehyde, Glycidyl Ether), MARINE POLLUTANT

Transport hazard class(es)

Class 9 Subsidiary risk Ш Packing group **Environmental hazards**

Marine pollutant Yes **EmS** F-A. S-F

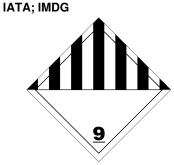
Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Non déterminé(e). Sans objet.

Transport en vrac selon

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC



Polluant marin



Informations générales Polluant marin réglementé par l'IMDG.

15. Informations sur la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les Réglementation canadienne

produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les

produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

ÉTHYLBENZÈNE (CAS 100-41-4)

Xylène (CAS 1330-20-7)

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin SDS CANADA

Règlements sur les précurseurs

BUTYROLACTONE (CAS 96-48-0)

Classe A

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pavs ou région

,		` ,
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi	Oui

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication17-Mars-2016Date de la révision02-Juin-2018

Version n° 03

Avis de non-responsabilité ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes

informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for sete handling.

in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la

révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu

entièrement.

Nom de l'inventaire

Nom de la matière : Phillybond Orange Resin

En stock (Oui/Non)*